

AFFAIRE N° 3

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
POUR L'EXERCICE 1989 (REGIE ABATTOIR)

Jules RAUX donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1989 de la Régie Abattoir.

* Recettes ordinaires du 1er janvier au 31 décembre 1989	4 835 499,62
* Recettes extraordinaires	0,00
* TOTAL / <u>RECETTES</u> / 1989	<u>4 835 499,62</u>
* Dépenses ordinaires effectuées du 1er janvier au 31 décembre 1989	3 909 912,28
* Dépenses extraordinaires	0,00
* TOTAL / <u>DEPENSES</u> / 1989	<u>3 909 912,28</u>
(+) * Excédent ordinaire de 1989	925 587,34
* Excédent extraordinaire de 1989	0,00
* TOTAL / <u>EXCEDENT</u> / 1989	<u>925 587,34</u>
(+) Repris pour partie (651 510 F) au B.P. 1990 Solde repris au B.S. 1990	

Tel est le résultat définitif de l'exercice de 1989 qui a été repris, pour partie, au Budget Primitif de 1990 de la Régie Abattoir.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions ECONOMIE et FINANCES émettent un avis favorable.

(Le Receveur Municipal revient dans la salle).

M. GERARD M. : Nous pourrions voter en même temps les Comptes de Gestion de la Régie Abattoir des exercices 1988 et 1989.

LE MAIRE : Entendu. Y a-t-il des questions ? Non.

Je demande à Monsieur le Receveur de se retirer.

(Le Receveur Municipal quitte la salle).

Je mets ces affaires aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Les Comptes de Gestion du Receveur Municipal
pour les exercices 1988 et 1989 de la Régie Abattoir
sont adoptés à l'UNANIMITE.

(Le Receveur Municipal revient dans la salle).

LE MAIRE : Monsieur le Receveur, vos Comptes ont été adoptés à l'unanimité. Nous vous félicitons et vous remercions.

*

*

*